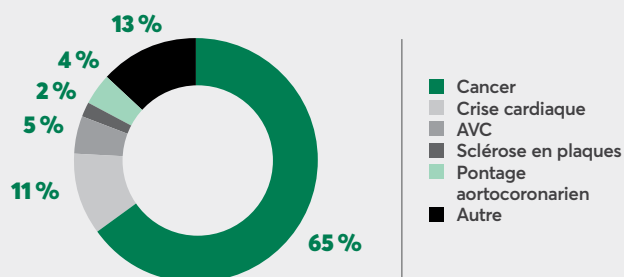


Vue d'ensemble des réclamations d'assurance maladies graves de Desjardins Assurances

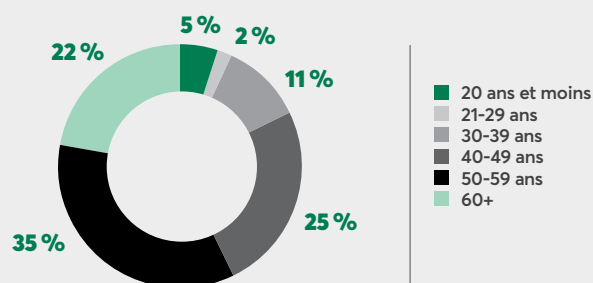
Desjardins Assurances remet une somme d'argent libre d'impôt aux membres et clients en cas de maladie grave afin qu'ils puissent se concentrer sur leur rétablissement.

Au cours des 15 dernières années, Desjardins Assurances a versé plus de **225 millions** de dollars à des Canadiens et Canadiennes ayant reçu un diagnostic de **maladie grave**¹.

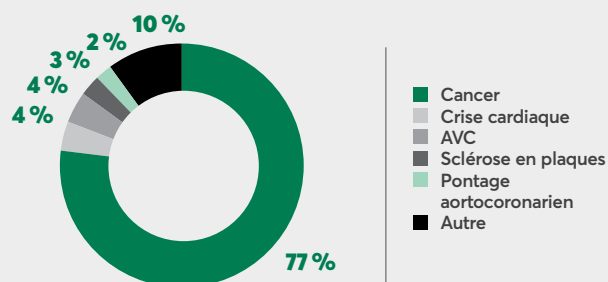
MONTANTS D'ASSURANCE VERSÉS POUR MALADIES GRAVES



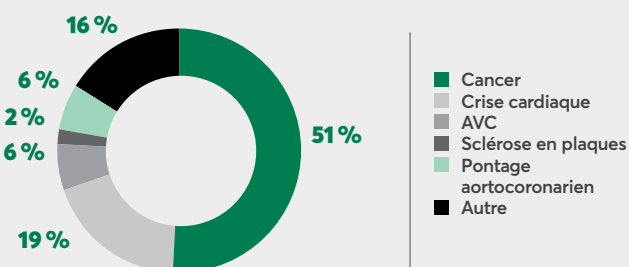
ÂGE MOYEN DES BÉNÉFICIAIRES : 49 ANS



FEMMES : RÉCLAMATIONS PAYÉES



HOMMES : RÉCLAMATIONS PAYÉES



Le saviez-vous ?

45 %

des membres et clients prévoient éventuellement devoir puiser dans leur épargne en cas de problèmes de santé².

58 %

des membres et clients se disent préoccupés par leur bien-être financier en cas de problème de santé de leur conjoint ou conjointe ou d'une personne à charge².

Une maladie grave peut affecter n'importe qui et avoir un impact sur le bien-être financier et psychologique.

¹ Certaines maladies couvertes donnent droit à un paiement partiel du montant d'assurance total (appelé avance au contrat) de 30 %, 15 % ou 1 %, selon la gravité du diagnostic. Certaines conditions et exclusions peuvent être applicables. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux clauses de contrat.

² Étude de Desjardins sur le marché de l'assurance de personnes pour particuliers pancanadiens, mai 2021.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.

200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013